Prochainement une mosquée d'un million d'euros à Meaux, financée par le Maroc…

écrit par Maxime | 6 mai 2016

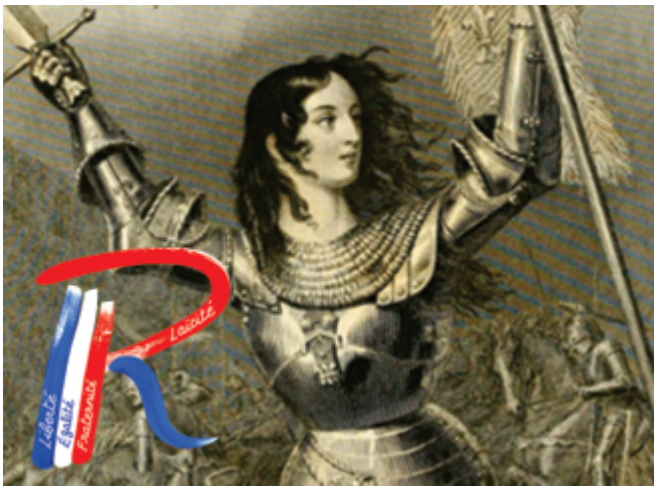

A Meaux, un important projet de mosquée est en cours. Ce sera la deuxième dans cette ville : http://www.journallamarne.fr/2016/05/04/religion-les-musulmans-auront-bientot-une-seconde-mosquee/
Ce projet intervient à la suite de la fermeture d'une salle de prière, qui avait donné lieu à un litige allant jusqu'en cassation.
Cette affaire, qui concernait un foyer Adoma*, avait donné l'occasion à la Cour de cassation d'affirmer que la liberté des cultes n'impliquait pas le droit d'exiger d'une personne privée qu'elle permette l'exercice collectif d'un culte au sein d'une structure qu'elle gère : https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?idTexte=JURITEXT000031264149

Cette décision rendue à l'automne dernier comporte d'importantes implications. Elle signifie que les prévisions d'un contrat ne peuvent être trahies par l'invocation de la liberté des cultes pour obtenir que, par exemple, un employeur, le gestionnaire d'un foyer universitaire ou un

bailleur HLM mette à disposition une salle de prière.

En effet, selon la Cour de cassation, les résidents du foyer pouvant « *pratiquer la religion musulmane sans utiliser la salle de prière, qui facilite seulement leur pratique religieuse (…), la société n'a pas porté atteinte à une liberté fondamentale en décidant la fermeture de cette salle pour procéder à des travaux de modernisation et de sécurisation* ».

La mosquée sera financée en partie grâce à l'aide du roi du Maroc et a vocation à devenir davantage qu'un lieu de prière (voir l'article : coût estimé à un million d'euros).

A priori, les habitants de Meaux ne pourront fonder d'espoir que sur les règles de l'urbanisme pour s'opposer à ce projet. S'agissant d'un achat entre particuliers, nul bail emphytéotique administratif qui puisse être annulé, notamment… Il n'y a guère que les collectivités publiques pour accepter de conclure un bail de ce type pour ce genre de construction ; les particuliers, eux, ne s'y trompent pas…
* Adoma est une importante société ayant une activité de bailleur social qui propose une offre de logements bénéficiant principalement à des migrants :
http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/04/14/adoma-premier-bailleur-social-de-france-va-passer-sous-controle-du-groupe-caisse-des-depots_4615646_3234.html
http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/Economie-social/n/Contenus/Articles/2015/06/06/L-accueil-pour-demandeurs-d-asile-divise-les-Loudunais-2355350
C'est une salle de prière de ce type qui a été incendiée en Corse :
http://www.corsematin.com/article/ajaccio/mosquee-incendiee-a-mezzavia-une-plainte-et-plusieurs-pistes.1997832.html
http://france3-regions.francetvinfo.fr/corse/corse-du-sud/ajaccio/incendie-de-la-salle-de-priere-ajaccio-quelle-protection-pour-les-lieux-de-culte-musulman-988747.html

Note de Christine Tasin

Pendant ce temps, Hollande verse de l’argent au Maroc, on y délocalise à tour de bras…